
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 18 octobre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi dix-huit octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 ; présents : 12 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Eric COUDRON, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER, Jacques ROUX, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND

Absents : Nicolas DUBOIS et Joseph DEVEVEY

Procuration : Séverine QUICHOT à Jean-Marc POULLILIAN

Secrétaire de séance : Eric COUDRON

Objet : Décision de maintien ou non de M. Nicolas DUBOIS dans ses fonctions d'adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18 et suivants,

Vu l'arrêté du Maire n°20230410067 en date du 4 octobre 2023 supprimant les délégations de fonctions attribuées à M. Nicolas DUBOIS à compter du 4 octobre 2023,

Madame Le Maire expose que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque des délégations sont supprimées par arrêté du Maire à un adjoint, le conseil municipal doit se réunir au plus tôt afin de se prononcer sur le maintien ou non de cet adjoint dans ses fonctions.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. Nicolas DUBOIS dans ses fonctions de 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour le maintien de M. Nicolas DUBOIS dans ses fonctions de 1^{er} adjoint : **13**

Contre le maintien de M. Nicolas DUBOIS dans ses fonctions de 1^{er} adjoint : **0**

Abstention sur le maintien de M. Nicolas DUBOIS dans ses fonctions de 1^{er} adjoint : **0**

- **Décide** de maintenir M. Nicolas DUBOIS dans ses fonctions de 1^{er} adjoint

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

